

4
Aunis Atlantique
PLU
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL - HABITAT
PLANN° 5C3

REGLEMENT - DOCUMENT GRAPHIQUE
PLAN N° 5C3
ECHELLE 1/5000

FOND CADASTRAL
Cadastre Établi - Septembre 2024
<https://cadastre.data.gouv.fr/>

atelierurbanova
urbanisme et architecture

Edition cartographique du 26/02/2026

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal-Habitat
- Approuvé le 19 mai 2021
- Mise à jour approuvée le 7 décembre 2021
- Modification simplifiée N°1 approuvée le 6 juillet 2022
- Mise en compatibilité N°1 dans le cadre d'une DUP - arrêté préfectoral du 17 mars 2025
- Déclaration de projet / Mise en compatibilité N°2 approuvée le 8 octobre 2025
- Modification simplifiée N°2 approuvée le 5 décembre 2025
- Modification de Droit Commun N°1 approuvée le 4 février 2026

Légende

ZONES URBAINES
U
UX
UXai

ZONES A URBANISER
IAU
IAUxi


ZONES AGRICOLES
A
Ap
Apc

ZONES NATURELLES
N
NENR
NF

PRESCRIPTIONS
Arbre remarquable protégé - L151-23 Code de l'Urbanisme
Élément de petit patrimoine remarquable bâti protégé - L151-19 Code de l'Urbanisme
Immeuble remarquable protégé - L151-19 Code de l'Urbanisme
Alignement d'arbres protégé - L151-23 Code de l'Urbanisme
Corridor écologique terrestre remarquable protégé - L151-23 Code de l'Urbanisme
Haie remarquable protégée - L151-23 Code de l'Urbanisme
Corridor écologique terrestre remarquable protégé - L151-23 Code de l'Urbanisme
Cours d'eau et ripisylvies remarquables protégés - L151-23 Code de l'Urbanisme
OAP Désignation Habitat
OAP Lisères urbaines à protéger
OAP Sectorielle
Réservoirs bocagers remarquables - L151-23 Code de l'Urbanisme
Zone exceptionnellement inondée
Zone fréquemment inondée
Zone humide protégée - L151-23 Code de l'Urbanisme

Sur l'ensemble du territoire : OAP thématique Alignements d'arbres dans le Marais Mouillé
Sur l'ensemble du territoire : OAP thématique Patrimoine hydraulique

ELEMENTS GRAPHIQUES COMPLEMENTAIRES
Limite communale
Bâti Dur
Bâti Léger
Limite parcellaire
Etang, lac, mare



Emplacements réservés

Commune	N°	Désignation	Bénéficiaire	Surface (m²)
ANDILLY	4	Elargissement voie	Commune de ANDILLY	1740

Changements de destination autorisés

Patrimoine

Commune	N°	Désignation	Type / Détail
MARANS	154	Immeuble remarquable protégé - L151-19 CU	Ferme ancienne
MARANS	155	Immeuble remarquable protégé - L151-19 CU	Ferme ancienne
MARANS	156	Immeuble remarquable protégé - L151-19 CU	Ferme ancienne
MARANS	157	Immeuble remarquable protégé - L151-19 CU	Ferme ancienne
MARANS	158	Immeuble remarquable protégé - L151-19 CU	Ferme ancienne
MARANS	159	Immeuble remarquable protégé - L151-19 CU	Ferme ancienne
MARANS	160	Immeuble remarquable protégé - L151-19 CU	Ferme ancienne
MARANS	161	Immeuble remarquable protégé - L151-19 CU	Ferme ancienne
MARANS	163	Immeuble remarquable protégé - L151-19 CU	Ferme ancienne
MARANS	209	Immeuble remarquable protégé - L151-19 CU	Ferme ancienne
MARANS	210	Immeuble remarquable protégé - L151-19 CU	Ferme ancienne
MARANS	212	Immeuble remarquable protégé - L151-19 CU	Ferme ancienne
MARANS	213	Immeuble remarquable protégé - L151-19 CU	Ferme ancienne
MARANS	46	Élément de petit patrimoine remarquable bâti protégé - L151-19 CU	Ouvrage hydraulique
MARANS	229	Immeuble remarquable protégé - L151-19 CU	Ferme ancienne
MARANS	231	Immeuble remarquable protégé - L151-19 CU	Ferme ancienne
MARANS	232	Immeuble remarquable protégé - L151-19 CU	Ferme ancienne
MARANS	234	Immeuble remarquable protégé - L151-19 CU	Ferme ancienne
MARANS	235	Immeuble remarquable protégé - L151-19 CU	Ferme ancienne
MARANS	236	Immeuble remarquable protégé - L151-19 CU	Ferme ancienne